

Je suis propriétaire d'un chantier qui se trouve route de Hagen à EVRANGE (57). Le 27 mai 2018, je signe un contrat avec la société WEILER qui était en charge de viabiliser des routes pour un lotissement de 30 parcelles.

Vers mi-mai 2019, j'ai été informé d'une manière anonyme par un membre du personnel qui travaillait sur le chantier, qui est délégué du personnel de la section CGT, que d'important détournement de matériaux et de normes de sécurité ont été activement mises à mon détriment.

Les évacuations d'eaux, des égouts et les pentes d'écoulements ont été inversés de manière volontaire pour me porter préjudice.

Après cet échange, nous avons fait arrêter le chantier et avons procédé à des vérifications qui ont été réalisées par des experts. Ces vérifications ont constaté et confirmé les propos du témoin anonyme. Cette personne a ensuite été licenciée par sa société pour avoir informé ses clients des escroqueries qu'ils subissaient.

Il a fallu engager une autre entreprise pour effectuer de nouveaux travaux afin de réparer les dégâts causés par la société WEILER.

Je me retrouve aujourd'hui avec une absence de conformité totale et de graves nuisances de refoulements dégoûts dans les habitations.

L'entreprise WEILER et le bureau d'étude SIM, responsable des travaux, de leur réception et conformité, ont volontairement pratiqué une escroquerie de grande ampleur sur les matériaux et les installations.

L'entreprise WEILER a muté le jour même de la découverte son directeur, M LETAIEFF, afin qu'il ne puisse pas justifier les pratiques de l'entreprise qui sont des vols et des détournements de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Ce qui m'est en cause les services le COMCOM de CATTENOM ainsi que le maire d'ÉVRANGE qui se retrouve en difficulté face à cette situation.

A ce jour, plus de quinze familles se retrouvent avec de graves refoulements dégoûts dans leurs habitations. Du fait que l'entreprise et le bureau d'étude ont volontairement, au niveau des réseaux, inversé la pente afin qu'elle ne s'écoule pas dans le canal principal mais à l'intérieur des habitations.

De plus, le bureau d'étude comme l'entreprise établissent de fausses attestations de conformité, qui sont encadrés par la loi, sur les réseaux électriques.

Le président du groupe WEILER, M HINTZY, a été informé directement le 20 mai 2019.

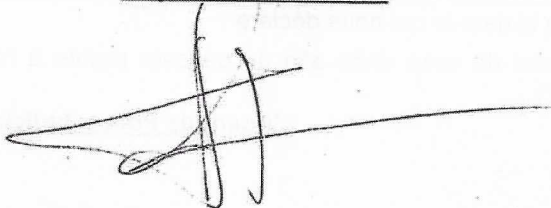
Le directeur général du groupe VINCI Grand-est dont dépend l'entreprise WEILER a suspendu sur le champ le directeur et s'est engagé à prendre toutes les malversations et défauts sur le chantier et de ne pas évoquer la situation du licenciement du délégué syndical qui a travaillé sur le chantier (témoin anonyme).

Le directeur actuel, M. DAMIEN, qui devait suivre les engagements de sa hiérarchie, qui vu l'ampleur de l'escroquerie et des terribles nuisances pour les occupants, ne les assume pas.

Le but de la pratique de ces entreprises et bureau d'étude sur ce type de dossier d'un montant de 2 millions d'euros par exemple, n'est pas d'avoir une marge de 20 % mais le double en utilisant des procédés mafieux. Ils considèrent que ce type d'agissement sera classé comme commercial et non pénal, ce qui est complètement faux. Ils pensent être intouchables. Ces pratiques sont fréquentes dans les grands groupes.

Ce qui fait subir d'énormes difficultés et engendrent de graves répercussions au maire d'ÉVRANGE, la collectivité et moi-même, qui sommes des personnes indépendantes face à ces personnes multinationales. C'est pour cette raison que le témoin anonyme doit être retrouvé afin d'apporter son témoignage afin que ces sociétés soit punis pour avoir licencié cet homme et pour leurs agissements lors des chantiers.

La personne entendue



L'Agent de Police Judiciaire

